



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 26.01.2010 L'an deux mille dix et le premier février à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 10/7 **Absents** : Mrs DE GUALY (excusé), RASKOPF (excusé), Mme BORIES (excusée), Mme RAHOU.

Objet de la délibération **Secrétaire** : Mr GALINIÉ.

Rapporteur : Monsieur Delpoux

INTEGRATION V.R.D. LOTISSEMENT DE MONTPLAISIR

La réception définitive des travaux de V.R.D. du lotissement Le Val de Montplaisir II situé avenue de Montplaisir a été prononcée, et le lotisseur, la SARL Agial Gestion, représentée par Monsieur Christophe THIRIOT, a fait part de son intention de céder à la Commune la voirie et les réseaux divers à fin de classement dans le domaine public communal.

Adopté à l'unanimité

Il est rappelé les dispositions législatives et réglementaires concernant la procédure à suivre en la matière : c'est ainsi que les articles L 318.3, R.318.10 et R.318.11 du Code de l'Urbanisme prévoient, pour un tel transfert, l'ouverture d'une enquête publique selon les formes et conditions énoncées par les articles R.141-4, R.141-5 et R.141-7 à R.141-9 du Code de la voirie routière. Cette enquête doit être ouverte par arrêté du Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

ACCEPTE la cession gratuite des V.R.D. du lotissement Le Val de Montplaisir II par le lotisseur, la SARL Agial Gestion représentée par Monsieur Christophe THIRIOT.

DEMANDE le transfert dans le domaine public des voies privées et équipements annexes de ce lotissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à nommer un commissaire enquêteur pour l'ouverture d'une enquête publique réglementaire.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 12 février 2010
Jacques LASSERRE
Maire,